

## LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTEURS DE DÉCHETS SPÉCIAUX GARANTE DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE ET DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La Confédération Nationale des Collecteurs de Déchets Spéciaux France et Outre-Mer (CNCDS), est le plus ancien groupement de professionnels français en charge de la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Créée en 2002, la CNCDS joue d'abord un rôle indispensable de formation et d'information auprès de ses adhérents et de leurs salariés. En effet, le métier de collecteur de DASRI s'inscrit dans un secteur à hauts risques qui exige une application scrupuleuse de la réglementation en vigueur.

### LA CNCDS : RÔLE ET OBJECTIFS

Ses 50 entreprises *adhérentes* réparties sur le territoire national, parcourent quotidiennement plus de 30 000 kilomètres pour la collecte des déchets médicaux ou spéciaux auprès des hôpitaux, cliniques, médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens, infirmiers, tatoueurs, esthéticiennes, dermographes, ... Plus de 100 tonnes sont acheminées tous les jours vers les centres de traitement répartis dans chacune des régions françaises, garantissant ainsi l'hygiène et la sécurité des patients dans un contexte de salubrité publique.

Aujourd'hui, la CNCDS est confrontée à un double objectif :

- Sensibiliser et informer les pouvoirs publics du rôle évident de la Confédération Nationale sur le marché de la collecte des déchets sensibles.
- Fédérer au plan national afin de mutualiser les bonnes pratiques et apporter au même niveau d'information les entreprises de collectes soucieuses d'appliquer la réglementation.

***Lisa Attelan, la présidente de la CNCDS, ne manque pas de préciser : " Nous nous inscrivons dans une démarche où il n'y a pas de place à un non-respect ou à une quelconque interprétation de la réglementation. Notre rôle de défenseur de la propreté nous oblige à l'application des procédures vis à vis des professionnels et donc des patients. Nous sommes confrontés encore, par exemple, à l'attitude de collecteurs indépendants ou affiliés qui agissent toujours sans licence de transport. La collecte des déchets dits spéciaux ou de santé est avant tout un acte quotidien de service garant de la salubrité publique. On ne peut pas s'improviser collecteur de déchets à risques infectieux, on le devient par la formation et l'apprentissage."***

### UN SITE INTERNET : LE LIEN POUR INFORMER ET ÉCHANGER AVEC LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

A partir de février 2019, les professionnels de santé, les particuliers en auto-traitement, les syndicats de collecteurs, la presse et le grand public pourront à travers le nouveau site de la CNCDS s'informer sur les bonnes pratiques en matière de collecte de déchets de santé, être conseillés sur les usages et matériels en matière de collecte.

Un espace "questions/réponses" sera également à leur disposition via un formulaire (rubrique FAQ).

### FAITS ET CHIFFRES

- 500 professionnels spécialisés dans la collecte des déchets spéciaux,
- Un chiffre d'affaire annuel estimé à 5 millions d'euros,
- Plus de 200 formations organisées en 2018,
- Les régions françaises représentées : Ile de France, Bourgogne Franche Comté, Occitanie, Normandie, Bretagne, Hauts de France, Provence Alpes Côte d'Azur, Centre Val de Loire, Aquitaine, Martinique, Guadeloupe, Ile de la Réunion.



**CONFÉDÉRATION NATIONALE DE  
COLLECTEURS DE DÉCHETS SPÉCIAUX**

**Site internet : [www.cncds.fr](http://www.cncds.fr)  
Contact presse : Alexandre Lévy  
Email : [presse@cncds.fr](mailto:presse@cncds.fr)  
Mobile : 06 20 65 78 10**